

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN DE CYCLISME

Vendredi 5 décembre 2025 à 19h30
Maison des Sports de Strasbourg – Salle Samaranch

Clubs présents (20 / 27)

SPRINTERS PISTARDS ECKBOLSHEIM	LKSPORT TEAM	AC SAVERNOISE
PEDALE D'ALSACE	VC ECKWERSHEIM	OVC SCHILTIGHEIM
STEP GEISPOLSHEIM	VC 1900 CRONEBOURG	UC 1920 VENDENHEIM
VCA LAMPERTHEIM	UNION CYCLISTE HAGUENAU	VCE DORLSHEIM
VCU SCHWENHEIM	AC BISCHWILLER	BMX STRASBOURG
AS LA STEIGEOISE	AC ERSTEIN	VC NORD ALSACE
ASC WEYERSHEIM	MOLSHEIM FUN BIKE	

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président

Le Président du Comité Départemental du Bas-Rhin, Francis BUCHWALTER, déclare l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 ouverte à 19h30.

Il salue les invités présents :

- M. Florian MORIZOT, Président du Comité Régional de Cyclisme du Grand Est
- M. Rémy HUCKEL, Secrétaire général du Comité Départemental Olympique et Sportif du Bas-Rhin

Il excuse M. Frédéric BIERRY, Président de la Communauté Européenne d'Alsace, M. Philippe LAMBERT, Président du Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, M. Yves EHRMANN Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Bas-Rhin, Mme GAESSLER représentante du Crédit Mutuel, M. Roland MANGIN Président honoraire du Comité Départemental de Cyclisme du Bas-Rhin.

Il salue la présence d'Alice RIEB et de Léo KRAEMER, chargés de développement au sein du Comité Départemental de Cyclisme du Bas-Rhin.

Il demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de ceux qui nous ont quitté cette année.

La feuille de présence, émargée par les membres présents, permet de constater que 20 clubs sur un total de 27 clubs membres du Comité Départemental et ayant droit de vote sont présents, représentant 30 voix sur 37. En conséquence, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement suivant les statuts du Comité Départemental.

2. Adoption des procès-verbaux de l'AGO et de l'AGE du 6 décembre 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2024 et celui de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 décembre 2024 sont adoptés à l'unanimité.

3. Rapport moral du Président

C'est avec un plaisir non dissimulé que je vais essayer de vous rendre compte de ce qu'a été l'activité du Comité Départemental pour cette année 2025. Année riche et dense pendant laquelle nous avons beaucoup travaillé, organisé comme jamais et, toujours avec prudence, concrétisé notre projet de professionnalisation. Une fois n'est pas coutume, je commencerai par adresser mes plus sincères remerciements à toute l'équipe du Comité, tous les membres bien sûr, mais aussi à Martin Deschatres notre « ex » chargé de développement qui au passage a validé son DEJEPS et à Laura Lerley sans oublier Léo et Alice qui sont à pied d'œuvre depuis fin août et ... vous tous, les clubs qui êtes la base de toute la pyramide de la FFC et sans qui nous n'avons pas de raison d'être. Un grand, un énorme merci à vous toutes et tous pour votre contribution et votre dévouement à la cause du cyclisme bas-rhinois.

Venons-en maintenant à cette année écoulée.

La professionnalisation...2025, l'année de la concrétisation.

Oui, la concrétisation parce que depuis la signature du premier contrat d'alternance avec Martin, nous l'avions annoncé, le but était de créer un poste de chargé de développement en CDI temps plein et c'est maintenant fait. Bien sûr il reste à pérenniser ce poste à l'issue des trois années subventionnées à venir. Espérons que les budgets contraints annoncés pour l'an prochain avec leurs lots de baisse de subventions ne viendront pas trop perturber notre évolution.

Justement, parlons budget. Maxime vous expliquera tout cela en détail, mais il progresse encore cette année et les objectifs prévus sont globalement atteints. Nous pouvons grâce à cela aller plus loin et proposer un poste d'alternance à Alice qui nous a rejoint début septembre. L'équipe ainsi constituée doit nous permettre de vous aider à développer notre sport. Le SRAV pour lequel la FFC est la 1^{ère} instance dans le Bas-Rhin au nombre d'attestations délivrées, le sport santé et « remise en selle » sont autant de leviers que nous devons actionner pour nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Pour l'instant, vous le verrez juste après, les indicateurs sont plutôt au vert puisque notamment, nous progressons sur le nombre de licencié(e)s (c'est la 4^{ème} année consécutive).

Le soutien de l'activité...une année sans précédent

L'activité dans notre département reste intéressante et 2025 montre même une progression ou un maintien dans l'ensemble des disciplines. Le Comité Départemental a contribué à celle-ci en devenant organisateur de trois épreuves, le GP Drusus CLM servant de cadre aux championnats d'Alsace et deux manches de la coupe de France U17 des départements, sur route à Uhrwiller et sur piste à HautePierre. Si l'on rajoute la co-organisation du GP de Strasbourg sur piste sur trois manches, et le championnat d'Alsace sur piste, nous arrivons à un total de 7 épreuves où nous sommes impliqués. C'est un engagement financier et humain considérable.

Et ce n'est pas tout. Nous avons repris et étendu à toutes les catégories le challenge Cyclo-Cross prévu pour les jeunes initialement. De plus des stages pour tous les niveaux ont été organisés les mercredis. Ils ont rencontré un succès certain.

Merci à tous les acteurs qui ont permis tout cela !

L'activité des U17...une année de transition

Pour les sélections U17 garçons et U15/U17 filles du Bas-Rhin, les années se suivent mais ne se ressemblent pas toujours. Après trois années de très bons résultats, 2025 fut plus difficile avec des équipes plus jeunes et moins expérimentées. Mais signalons tout de même la très belle victoire du classement de la zone Est en individuel pour Salomé Douté et la belle 6^{ème} place de Louison Ohl encore U15. Par équipe, les filles sont 2^{ème} et les garçons 6^{ème}.

Nous avons respecté notre choix de permettre à un maximum de jeunes de se confronter au niveau interrégional et je remercie au passage les équipes d'encadrement et les clubs qui nous ont soutenus dans la logistique des déplacements. Grâce à cela, nul doute que l'année 2026 verra une progression dans les classements.

La féminisation...difficile encore et toujours

Le développement de l'activité chez les féminines est un fil rouge pour le comité départemental. Vous le verrez après, les chiffres sont bien au-delà des statistiques nationales et sont en progression encore cette année puisque nous comptons 234 licences soit 19% contre 197 licences soit 17.2% en 2024. Il est très difficile de déterminer l'impact réel des actions que nous réalisons mais les chiffres évoluent dans le bon sens, alors... La volonté du comité départemental est de poursuivre dans ce sens en conservant les différentes aides aux sportives et en créant des événements spécifiques. C'est ce que nous avons fait avec le 1^{er} Ride en Rose du 8 mars dernier et même si nous n'avons pas eu la participation escomptée, de l'avis général, l'événement était de qualité. Nous le reconduirons en 2026. De plus tout cela est en phase avec le Plan Sportif Fédéral.

Je le redis, le développement de l'activité chez les féminines reste un projet important pour le comité et les mesures pour favoriser la pratique des féminines (primo-licences, prise en charge des engagements, etc...), le déplacement de sélections complètes en coupe de France, etc... seront maintenus. Cette volonté apparait dans tous nos projets et dans toutes nos demandes de subvention.

La piste...Une relance de l'activité est indispensable

L'année dernière, je vous parlais des audits de classements des vélodromes imposés par la FFC. Nous savons maintenant que nous pourrions continuer à rouler sur notre piste strasbourgeoise et organiser des épreuves de niveau régional, c'est ce que nous voulions. Alors nous avons organisé et sollicité des clubs pour cela, GP de Strasbourg, championnats d'Alsace, etc... C'est bien mais il y a un problème, l'investissement des coureurs ! Si l'on excepte les quelques passionnés de piste que nous pouvons compter sur les doigts de la main, ils sont à répartir sur les deux départements alsaciens et je n'exagère presque pas, les participations sont toujours bien trop faibles. Il n'y a que les écoles de vélo qui répondent présents.

Alors comment faire pour que la situation s'améliore ? La piste est formatrice, c'est une belle discipline et elle doit vivre dans notre département parce que nous avons la chance d'avoir un vélodrome. Il nous faudra trouver des idées pour remettre cette discipline dans la tête de plus de coureurs en créant, notamment chez les jeunes, cette habitude de travail sur piste pour progresser. Le comité départemental ne lâchera pas et continuera de soutenir la piste. Nous remettrons de l'activité et nous commencerons dès 2026 par l'organisation d'entraînements collectifs dirigés par notre agent de développement avec pour cible prioritaire les U15 et U17. C'est aussi un objectif.

Et le cyclisme en salle, le BMX et le VTT dans tout cela ?

Je commencerai par le VTT qui existe bel et bien dans notre département sur trois clubs principalement et avec un nombre de licenciés stable. Nous n'en sommes pas au niveau de nos amis du 68 mais il y a une activité et nos pilotes obtiennent des titres, ils en seront félicités tout à l'heure. Cependant, notre objectif initial de mettre en place une ou plusieurs organisations n'est toujours pas atteint et il nous faudra y travailler...

En ce qui concerne le BMX qui je le rappelle concerne trois clubs (2 Race et un freestyle), nous les suivons et soutenons lorsque c'est possible. Nous leurs devons 50% de notre augmentation du nombre de licenciés cette année, preuve qu'un travail de qualité est fait dans ces structures qui sont très actives. De plus l'arrivée du pumptrack, discipline sur laquelle il nous faudra travailler à l'avenir avec eux, permettra, nous l'espérons, un développement de la pratique. En attendant, je tiens ici à souligner la qualité d'organisation des championnats de France (VCU Schwenheim) et du Grand Est (BMX Strasbourg) lors desquels nous avons pu vivre de très beaux moments. Merci à eux !

Venons-en au cyclisme en salle. Vous le savez toutes et tous, notre département à la chance (c'est historique et culturel) de posséder cette discipline dont les clubs sont parmi les plus performants de l'hexagone. L'activité est toujours bien soutenue et nous assistons même à une augmentation du nombre de licences cette année (avec toutefois une petite correction à apporter due aux licences salle du VCU Schwenheim qui sont en réalité des licences santé, une vingtaine je crois). Nous avons eu également cette année un très beau championnat de France de CA à Geispolsheim, championnat qui nous apporte comme chaque année de nombreux titres et podiums. Le comité départemental soutiendra toujours cette discipline et l'arrivée d'Alice parmi nous devra, grâce au travail qu'elle va réaliser, faciliter nous l'espérons, son développement.

En Conclusion

Faire une synthèse d'une année aussi remplie est un travail dangereux parce qu'il faut être le plus exhaustif possible. J'espère l'avoir été et vous m'excuserez par avance si ce n'est pas le cas.

Je n'ai pas trop parlé de nos projets pour 2026 qui sera dans la continuité de 2025 avec un challenge important compte tenu des difficultés financières que le pays rencontre et qui impacteront forcément notre activité, assurer le maintien de nos emplois avec comme seul objectif, le développement de notre sport !

Me voici donc arrivé au terme de ce rapport moral, alors, tout naturellement, je souhaite ici remercier très chaleureusement l'ensemble des membres du comité départemental.

Bien sûr, j'associerai à ces remerciements nos salariés, Alice et Léo.

Et le CD67, c'est vous les clubs bas-rhinois et mes remerciements vont également à vous tous. Formulons le vœu que nous puissions continuer à travailler ensemble avec le même état d'esprit qu'actuellement. Ne l'oubliez pas, seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !

Merci beaucoup pour votre écoute.

4. Constitution du bureau de vote

Suite à la démission de Kevin Boiley du Comité directeur en fin d'année 2025, un appel à candidature pour le collège VTT a été lancé. Aucun candidat ne s'étant présenté, il ne sera procédé à aucun vote au cours de cette assemblée.

5. Élection du nouveau Comité directeur

Ce point de l'ordre de jour devient sans objet en l'absence de candidat.

6. Rapport d'activité par le secrétaire

Le Secrétaire, Olivier SCHAFFNER, présente son rapport d'activité orienté sur les statistiques du Comité Départemental.

Après les activités exposées dans le rapport moral du président, nous vous présentons un bilan en 2025 dans le département du Bas-Rhin à la lumière de statistiques. Le rapport est divisé en deux grandes parties : Premièrement l'évolution des licences et des clubs affiliés et deuxièmement un résumé des manifestations sportives dans le Bas-Rhin.

Nous commençons par l'évolution du nombre de licences. La progression de ces dernières années s'est poursuivie en 2025. Ainsi en 2025, 1229 licences ont été enregistrées dans le Bas-Rhin, soit une progression de 82 licences. Ces 1.229 licences constituent un nouveau record et les clubs sont à féliciter pour leur travail.

Ces licences se répartissent en 234 femmes et 995 hommes. Les femmes représentent 19% des effectifs totaux, soit un pourcentage supérieur à celui de la fédération. La progression de 82 licences en 2025 se répartit en 37 licenciées femmes et 45 licenciés hommes.

Dans le Grand Est, le Bas-Rhin demeure le premier comité en termes de nombre de licenciés, suivi par le comité du Haut-Rhin avec 1080 licences et le comité de Moselle avec 1057 licenciés.

28 clubs bas-rhinois sont affiliés à la FFC. Deux nouveaux clubs ont été créés : LK SPORT TEAM et CYCLO CLUB DE WISSEMBOURG.

Nous vous présentons à présent la répartition des licenciés par clubs. Le VC Unité Schwenheim compte un effectif (certainement record) de 269 licenciés. Il est suivi par le VC Eckwersheim avec 130 licenciés et par le BMX Strasbourg avec 95 licences.

Par catégorie de licence, il n'y a pas d'évolution significative par rapport à 2024. Les licences Access demeurent les plus importantes avec un total de 337 (contre 323 en 2024).

Les catégories Jeunes de Baby Vélo à U17 représentent 36% des licenciés et leur nombre demeure stable (438 en 2025 contre 443 en 2024). Les effectifs U17 sont toutefois en diminution de 20 licences. Cette baisse s'était annoncée en 2024 car c'était alors la catégorie U15 qui avait perdu 14 licenciés.

153 licenciés ont une licence Elite ou Open, soit un nombre en progression par rapport à 2024 où il y en avait 139.

Les licences Staff sont quant à elles en baisse (120 contre 147)

Pour terminer cette première partie, voici une répartition par discipline des licenciés. On constate que les disciplines en progression sont la salle avec 46 licences supplémentaires et le BMX avec 38 licences en plus. Le VTT reste stable (+1) et le cyclisme traditionnel perd 8 licences.

La deuxième partie de ce rapport d'activité sera consacrée à un bilan des organisations sur le territoire bas rhinois en 2025, grâce à vous les clubs.

Au niveau du cyclisme traditionnel,

- 44 épreuves ont eu lieu dans les catégories Senior allant des Elites aux Access. En comparaison, il y en avait 41 en 2024 (et 44 en 2023).
- Avec deux manches de la Route de l'Est, les épreuves réservées aux féminines ont été de 4 (en comptant les Senior-U19 et les U15-U17)
- Pour les catégories Jeunes, il y a eu 38 organisations sur route contre 29 en 2024. Ces organisations comprennent une manche de la Coupe de France des départements U17 Garçons et des U15-U17 Filles et le Trophée Régional du Jeune Cycliste autour de Wingersheim.
- 6 épreuves ont été organisées sur le vélodrome de Strasbourg, dont le championnat d'Alsace ainsi que la manche piste de la coupe de France des départements.
- L'activité en cyclo-cross a comporté 9 manifestations, dont 1 cyclo-cross UCI.

En BMX, on compte 3 épreuves en 2025 pour toutes les catégories. Elles comprenant deux manches du championnat Nord Est et une manche du TGE qui a également servi de support au Championnat d'Alsace.

En cyclisme artistique, 10 manifestations ont été organisées Le nombre d'organisation de Cycle Balle a été de 21.

Parmi ces organisations, citons la rencontre tri-nationale France-Suisse-Autriche qui a rassemblé l'artistique et le cycle balle.

Et les championnats de France de cyclisme artistique et le championnat de France de cycle balle organisés à Geispolsheim.

Enfin, une nouveauté cette année avec deux épreuves de Pumptrack. D'abord le Championnat du Grand Est qui a eu lieu à Griesheim près Molsheim. Et ensuite le championnat de France à Bouxwiller.

7. Rapport financier du trésorier

Le Trésorier, Maxime KRAEMER, présente le rapport financier de l'exercice clos au 31 octobre 2025.

Le Bilan

Tout d'abord, la situation globale du comité reste saine.

Nous disposons d'une trésorerie confortable, d'un peu plus de 30 000 euros répartis entre le compte courant et le livret bleu.

Nos immobilisations, c'est-à-dire le matériel informatique, le matériel SRAV et logistique, représentent un peu plus de 1000 euros.

Nous avons également du stock, notamment les maillots « Champion Alsace », pour une valeur d'environ 900 euros.

Enfin, les créances, c'est-à-dire les produits que nous devons encore percevoir, s'élèvent à un peu plus de 27 000 euros, dont 12 000 euros liés au dispositif ANS Emploi.

Au passif, nos fonds propres sont solides et dépassent les 50800 euros. Nous avons aussi des produits constatés d'avance, principalement de l'ANS Emploi, qui seront affectés sur l'exercice suivant.

Le seul point négatif du bilan concerne le résultat de l'exercice, qui ressort déficitaire d'environ 1300 euros. J'y reviens dans un instant.

Le Compte d'Exploitation

Sur l'exercice, notre activité est restée très dynamique.

Nous avons généré plus de 91 000 euros de produits. Les principales recettes proviennent :

- des prestations SRAV et actions marchandes,
- des subventions, notamment ANS et CEA,
- des organisations sportives,
- des partenariats privés,
- ainsi que des cotisations clubs et des contributions volontaires.

Côté charges, nous enregistrons un peu plus de 92 000 euros.

Les postes de dépenses les plus significatifs concernent :

- les salaires de l'apprenti et la sous-traitance,
- les actions fédérales : cyclisme féminin, secourisme et SRAV,
- les organisations sportives,

- les activités du comité,
- les frais de fonctionnement généraux,
- et l'achat et l'entretien du matériel.

Comme vous pouvez le constater, nos actions SRAV et nos organisations représentent une part importante du budget.

Résultat de l'exercice

Au final, l'exercice se clôture sur un léger déficit d'environ 1300 euros.

Ce déficit s'explique principalement par :

- une augmentation des coûts liés à l'emploi,
- une hausse des dépenses sur les organisations sportives,
- et une implication financière importante sur les actions SRAV et les actions fédérales.

Ce déficit reste toutefois limité et ne remet absolument pas en cause la santé financière du comité, qui reste solide grâce à une trésorerie maîtrisée et des fonds propres importants.

Conclusion

En conclusion, l'année 2025 démontre :

- un fort engagement du comité sur le développement du cyclisme,
- un volume d'activité toujours très élevé,
- une structure financière robuste,
- mais aussi un besoin de vigilance concernant l'évolution des charges, notamment pour les organisations et les emplois.

Le comité est aujourd'hui dans une situation stable et capable de poursuivre sereinement ses missions et projets pour l'année à venir.

Le trésorier présente ensuite l'inventaire des matériels dont dispose le Comité Départemental.

Léo Kraemer présente à l'assemblée le label Employeur Pro Vélo. Le label "Employeur Pro-Vélo" en 2025 valorise les entreprises engagées dans la promotion de la mobilité à vélo, avec des évolutions et des critères d'évaluation adaptés.

Alice Rieb informe que le Comité Départemental du Bas-Rhin a été labellisé Prescri Mouv, ce qui permettra au Comité de se lancer dans le Sport Santé.

8. Rapport des réviseurs aux comptes

Rapport des réviseurs aux comptes

Nous, soussignés PFISTER Patrick Schmitt Lionel
réviseurs aux comptes, attestons avoir effectué la
vérification des comptes du Comité Départemental de
Cyclisme du Bas-Rhin pour la période du 1er novembre
2024 au 31 octobre 2025, le 26 Novembre, à
Eckwersheim et le 5 décembre 2025, à la Maison des
Sports de Strasbourg.

Cette vérification a été réalisée par sondage sur les
dépenses et recettes enregistrées, en les confrontant
aux pièces justificatives correspondantes. Nous avons
reçu toutes les informations et explications nécessaires
de la part du trésorier, M. Maxime KRAEMER.

Nous certifions que les comptes présentés sont
conformes et reflètent fidèlement la situation financière
arrêtée au 31 octobre 2024.

Nous remercions le trésorier pour la rigueur et la qualité
de la tenue des comptes.

Fait le 26 Novembre 2025,



Fait le 05 décembre 2025.



9. Quitus au trésorier et au Comité Directeur

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes qui viennent de lui être présentés et donne quitus au Trésorier et au Comité Directeur.

10. Désignation des réviseurs aux comptes pour 2023

L'assemblée générale nomme à l'unanimité Patrick Pfister et Lionel Schmitt en qualité de réviseurs aux comptes titulaires et Loic Cavalier suppléant, pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2026.

Messieurs Patrick Pfister, Lionel Schmitt et Loic Cavalier déclarent accepter cette fonction.

11. Budget prévisionnel 2026

Le trésorier Maxime Kraemer présente le budget prévisionnel pour 2026.

Les recettes prévues

Le total des recettes prévues pour 2026 s'élève à 87 616 euros.

Elles proviennent principalement :

- des subventions ANS, qui représentent notre premier poste de recettes avec 18 000 euros,
- de l'activité marchande, notamment SRAV et prestations diverses, estimée à 42 000 euros,
- de l'aide unique à l'apprentissage, pour un peu plus de 4 000 euros,
- de la subvention CEA, fixée à 2 500 euros,
- des versements du comité régional, également à 2 500 euros,
- des partenariats privés, pour 5 200 euros,
- et des participations clubs, intérêts bancaires et contributions volontaires qui complètent nos ressources.

Ce budget repose donc sur un équilibre solide, mêlant financements publics, activités propres et partenariats privés.

Les dépenses prévues

Du côté des dépenses, nous arrivons également à un total de 87 616 euros, ce qui signifie que le budget prévisionnel est présenté à l'équilibre.

Les principales charges pour 2026 sont les suivantes :

- Le poste emploi, qui reste le premier poste de dépense, avec un budget de 43 500 euros.
- Les actions aidées par le comité, pour 6 000 euros : cyclisme féminin, actions éducatives, SRAV ou autres projets.
- Les activités, estimées à 9 000 euros.
- Les organisations sportives, budgétées à 5 000 euros.
- Les frais de fonctionnement, pour 5 500 euros, essentiels au bon fonctionnement du comité.
- Les récompenses pour 2 166 euros.
- La mission caméra informatique pour 500 euros.
- L'amortissement et l'investissement matériel (informatique, tonnelle, imprimante, banderoles...), pour environ 2 000 euros.
- Et enfin, les maillots Champion et les maillots de sélection, prévus pour un montant de 4 000 euros.

Les contributions volontaires, évaluées à 9 000 euros, sont intégrées à la fois dans les recettes et les dépenses, ce qui maintient une lecture fidèle de notre activité.

Synthèse

Ce budget 2026 est construit :

- de manière réaliste, en se basant sur nos niveaux d'activité actuels,
- de manière prudente, en intégrant l'augmentation du coût de l'emploi,
- et de manière cohérente, avec un équilibre parfait entre recettes et dépenses.

Il permet au comité de poursuivre son développement, de renforcer ses actions éducatives, sportives et fédérales, et de maintenir un haut niveau de prestations auprès des clubs et des partenaires.

Conclusion

En conclusion, le prévisionnel 2026 reflète :

- un comité en action,
- une activité toujours soutenue,
- une structure financière maîtrisée,
- et une vision stable pour l'année à venir.

Ce budget nous permet d'aborder 2026 avec confiance tout en continuant à développer nos missions au service du cyclisme bas-rhinois.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel qui vient de lui être présenté.

12. Fixation de la cotisation des clubs pour 2026

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale décide à l'unanimité la fixation de la cotisation annuelle pour l'année 2026 à 40 €.

13. Adoption du Règlement Intérieur

Par rapport au projet de règlement intérieur adressé avec la convocation à l'assemblée, Francis Buchwalter porte à la connaissance de l'assemblée qu'une modification a été apportée à l'article 5 de l'annexe 2.

Cet article initialement rédigé comme suit :

« Article 5 – Matériel utilisé

Seuls les vélos de piste ont droit de rouler sur l'anneau (vélo de route pour les catégories U7 à U15).

Les vélos de BMX ne peuvent être que sur la piste BMX.

Il est interdit de rouler sur l'anneau bétonné avec les vélos de BMX. »

a été modifié de la façon suivante :

« Article 5 – Matériel utilisé

Seuls les vélos de piste ont droit de rouler sur l'anneau (vélo de route pour les catégories U7 à U15).

Seuls les vélos de BMX ont droit de rouler sur la piste de BMX. »

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le règlement intérieur tel qu'il figure à l'annexe 3.

14. Proclamation des résultats de l'élection de la ou du représentant(e) du collège VTT au Comité Directeur

Sans objet

15. Désignation du ou de la représentant(e) à l'AG de la Fédération et son ou sa suppléant(e)

L'assemblée générale fédérale aura lieu les 21 et 22 février à Pau

L'assemblée générale désigne à l'unanimité Jean Marc Schmitt pour représenter le Comité Départemental à l'assemblée générale de la FFC. Jean Luc est désigné comme suppléant.

16. Intervention des invité(e)s

Avant de donner la parole aux invités, Francis Buchwalter présente à l'assemblée la seconde édition du Ride en rose qui aura lieu le 8 mars 2026 à Erstein

M. Rémy HUCKEL, Secrétaire général du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du Bas-Rhin, remercie pour l'invitation. Le CDOS représente le CNOSF au niveau départemental. M. Rémy Huckel rappelle les missions du CDOS. Le CDOS organise également des formations destinées aux dirigeants.

Florian Morizot, Président du Comité Régional Grand Est vient avec plaisir assister pour la deuxième année à l'assemblée générale du Comité Département du Bas-Rhin. Il souligne que le Comité du Bas-Rhin est une locomotive pour le Grand Est de par son dynamisme, pas seulement en termes de nombre de licenciés mais également au niveau de la professionnalisation, et de par sa volonté de se lancer sur des domaines extra-sportifs pour développer ses moyens. Florian Morizot rappelle qu'au niveau du Comité Grand Est, seuls deux Comités départementaux se sont professionnalisés avec des agents de développement.

Florian Morizot informe l'assemblée d'une baisse des droits d'organisation dans la tarification régionale pour 2026.

Francis Buchwalter remercie Florian Morizot pour ses encouragements.

17. Remise des récompenses

Le Président commence par la remise des médailles FFC

Sont récompensés :

- Récompense pour services rendus : Médaille de Bronze
 - LETSCHER Etienne (UC Haguenau)
 - DIRGALLA Freddy (UC Haguenau)
 - WEISS Olivier (VC Nord Alsace)

- UC HAGUENAU
- Récompense pour services rendus : Médaille d'Argent
 - KERN Richard (VC Nord Alsace)

Il est ensuite procédé à la remise des récompenses aux sportifs méritants de la saison 2025.

Clôture de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'assemblée en remerciant de leur présence les clubs, les dirigeants et les sportifs et est heureux d'inviter les participants à l'assemblée au verre de l'amitié.

L'assemblée générale est clôturée à 21h30

Le Président
Francis BUCHWALTER

Le Secrétaire
Olivier SCHAFFNER

ANNEXE 1

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 OCTOBRE 2025

(en euros)

COMPTES DE PRODUITS	SOLDES CRÉDITEURS	COMPTES DE CHARGES	SOLDES DÉBITEURS
Cotisations clubs	810,00€	Affiliations	800,00€
Subventions CEA	2 500,00€	Frais de fonctionnement (AG, repas arbitre, internet, polos, déplacements)	3 066,96€
Activité marchande (SRAV, prestations...)	38 243,00€	Emploi – Salaires apprentis + Sous-traitance	41 249,56€
Aide unique à l'apprentissage	8 833,32€		
Subventions ANS 2025	14 000,00€	Actions aidées par le CD	13 023,88€
Reversement Comité régional FFC	4 300,50€	Récompenses	1 102,17€
Partenariat privé	5 326,12€	Activités sportives	7 288,71€
		Radio : taxe et entretien	445,32€
Intérêts bancaires	1 230,94€	Mission caméra informatique	1 297,95€
Organisations (GP Strasbourg, CLM Drusenheim, Uhrwiller)	6 063,00€	Organisations GP Strasbourg / CLM Drusenheim	12 486,78€
Contributions volontaires en nature	9 944,00€	Emplois contributions volontaires	9 944,00€
		Amortissements matériel	1 000,00€
		Variation stock maillots	865,92€
TOTAL PRODUITS	91 250,88€	TOTAL CHARGES	92 571,25€
SOLDE DE L'EXERCICE			-1 320,37€

ANNEXE 1

BILAN AU 31 OCTOBRE 2025

(en euros)

ACTIF	MONTANT NET	PASSIF	SOLDES
COMPTE COURANT CCM	366,06€	Fonds PROPRES	52 199,37€
COMPTE LIVRET BLEU CCM	30 000,00€		
matériel informatique/SRAV/tonnelle	1 146,48€		
Stock Maillots Champion Alsace	900,00€	Produits constaté en avance (ANS EMPLOI)	9 000,00€
Produits à recevoir (dont ANS EMPLOI 12 000€)	27 466,46€	Charges à payer	- €
	59 879,00€		61 199,37€
		Solde de l'Exercice	-1 320,37€
	59 879,00€		59 879,00€

ANNEXE 2

BUDGET PREVISIONNEL 2026

(en euros)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Cotisations clubs	840,00€	Affiliations	800,00€
Subventions ANS	18 000,00€	Frais de fonctionnement	5 500,00€
Aide unique à l'apprentissage	4 166,00€	Emploi - Salaire	43 500,00€
Subventions CEA	2 500,00€	Actions aidées par le CD	6 000,00€
Reversement Comité régional FFC	2 500,00€	Récompenses	2 166,00€
Partenariat Privé	5 200,00€	Activités	9 000,00€
Participations clubs	700,00€	Taxe Radio	150,00€
Intérêts Produits bancaire	710,00€	Mission caméra informatique	500,00€
contributions volontaires en nature	9 000,00€	Emplois des contributions volontaires en nature	9 000,00€
Organisations Epreuves sportives	2 000,00€	Organisations Epreuves sportives	5 000,00€
Activité marchande (SRAV, prestation,...)	42 000,00€	Investissement + amortissement matériel (Ordinateur, imprimante, caméra, to	2 000,00€
		Maillots Champion + Sélection	4 000,00€
	87 616,00€		87 616,00€

ANNEXE 3



REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLISME DU BAS-RHIN

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement interne du Comité Départemental de Cyclisme du Bas-Rhin (ci-après désigné Comité Départemental).

Il est établi en application de ses statuts adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2024 à Strasbourg.

En cas de divergence entre ceux-ci et le présent règlement intérieur ou en cas de difficultés d'interprétation, les statuts sont prévalents.

ASSEMBLEE GENERALE

1 – COMPOSITION :

Chaque association sportive membre du Comité Départemental est représentée par un (e) délégué (e) élu (e) lors de son Assemblée Générale qui devra se tenir au minimum trois semaines avant la date de l'Assemblée Générale départementale concernée.

Seul le Délégué de l'association sportive a droit d'intervention et de vote au cours de l'Assemblée Générale.

Peuvent assister aux travaux de l'Assemblée Générale, sans pouvoir toutefois intervenir dans les débats, les représentants de la presse et toute autre personne invitée par le Président du Comité Départemental. Ce dernier peut cependant décider le huis clos si la nature des débats le justifie.

Les candidats aux élections statutaires assistent de droit à l'Assemblée Générale chargée de procéder aux dites élections, mais ne peuvent intervenir dans les débats sans y être habilités.

Les membres du personnel du Comité Départemental peuvent assister à l'Assemblée Générale dans le cadre de leurs fonctions sur demande du Président. Ils peuvent également y assister à leur demande, à condition d'y être autorisés par le Président.

Le Président du Comité Départemental peut également inviter à assister à l'Assemblée Générale toute personne dont les compétences sont propres à éclairer ses travaux.

Chaque association sportive doit faire connaître au plus tard, 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale du Comité Départemental, le nom de son Délégué.

ANNEXE 3

2 - VOTES :

Pour la détermination du nombre de voix attribué à chaque association sportive, seules sont prises en compte les licences délivrées au 1^{er} Septembre précédant l'Assemblée Générale.

Une association sportive ne peut pas prendre part aux Assemblées Générales de son Comité Départemental pour l'exercice correspondant à sa première année d'affiliation si celle-ci est intervenue après le 30 Juin. (Article 41 du règlement intérieur de la Fédération Française de Cyclisme).

Chaque électeur doit être porteur de sa licence au millésime de l'année en cours et la présenter au Président du bureau de vote en signant le registre d'émargement.

Il reçoit les bulletins de vote qui doivent être obligatoirement utilisés, ainsi que les enveloppes nécessaires, correspondant au nombre de voix auxquelles il a droit.

Chaque bulletin doit être placé dans l'enveloppe fournie qui est déposée dans l'urne par l'électeur.

Toute enveloppe comportant plus d'un bulletin entraîne l'annulation de ceux-ci.

Tout bulletin comportant par collège un nombre de candidats supérieur à celui des membres à élire est déclaré nul pour le collège concerné. Le nombre de noms par collège doit correspondre au nombre de postes à pourvoir. La liste des candidats ne doit pas être modifiée.

Tout bulletin comportant d'autres indications que celles nécessaires à l'expression du suffrage, notamment permettant d'identifier l'origine du suffrage lors du dépouillement, est déclaré nul.

Un bureau de vote sera mis en place. Il sera composé d'un Président et de deux assesseurs au moins. Ses membres seront obligatoirement des Présidents ou Délégués d'associations, non candidats à l'élection.

La salle de dépouillement n'est pas ouverte au public. Le Président du Bureau de vote peut cependant autoriser des observateurs à assister, sans intervention de leur part, aux opérations de dépouillement. Les candidats aux élections assistent de droit, sans y participer, aux opérations de dépouillement.

Les candidats au titre d'un collège réservé et non élus dans ce collège ne sont pas reversés dans le collège général ou dans un autre collège réservé.

Le résultat du vote est proclamé dès la fin du dépouillement par le Président du bureau de vote.

3 – RAPPORTS ET COMPTES :

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de représentants présents.

L'Assemblée Générale annuelle doit notamment délibérer et voter sur les rapports qui lui sont soumis concernant :

- le rapport moral présenté par le Président.

ANNEXE 3

- le rapport d'activité, présenté par le Secrétaire Général.
- le rapport financier, présenté par le Trésorier Général, incluant le bilan de l'année écoulée et le budget prévisionnel pour l'année suivante.

Deux réviseurs aux comptes titulaires et un suppléant sont nommés chaque année par l'Assemblée Générale. Ils peuvent être reconduits tous les ans.

4 – REPRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL AUX ASSEMBLEES GENERALES FEDERALES ET AUX CONGRES FEDERAUX :

Le Comité Départemental est représenté par un délégué titulaire et un suppléant. Les membres du Comité Directeur souhaitant assister aux Assemblées Générales Fédérales pourront se porter candidats auprès du Bureau. Leurs candidatures seront soumises aux votes lors de l'Assemblée Générale départementale précédant l'Assemblée Générale Fédérale.

COMITE DIRECTEUR

Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur constitué conformément aux statuts.

Le Comité Directeur est convoqué par courrier électronique par le Président conformément à l'article 10 des statuts.

Le Bureau comprend : le Président, deux Vice-Présidents, le Secrétaire Général, le Secrétaire Général Adjoint, le Trésorier Général, le Trésorier Général Adjoint.

Le Comité Départemental, organe intermédiaire entre les clubs et la Fédération Française de Cyclisme dispose des pouvoirs qui lui sont confiés par celle-ci.

Tout membre du Comité Directeur qui, sans excuse valable, a manqué à trois réunions consécutives perd sa qualité de membre de celui-ci.

Les membres du Comité Directeur sont tenus d'observer une discrétion absolue sur les informations, avis et études en cours, dont ils seraient amenés à avoir connaissance pendant les réunions. Ils sont en outre tenus de s'abstenir de toute déclaration publique avant que le Bureau n'ait décidé de communiquer officiellement le résultat de ses travaux.

Les candidatures au poste de membre du Comité Directeur du Comité Départemental doivent être parvenues au plus tard, par courrier ou par courriel au Président du Comité, à la date fixée par le Bureau. Celle-ci devra être fixée au minimum 7 jours avant la date de l'Assemblée Générale. Ces candidatures seront validées par le Comité Directeur. Elles devront respecter les conditions prévues par les statuts.

La lettre de candidature mentionnera le nom, prénom, adresse personnelle du candidat, ainsi que le numéro de sa licence au millésime de l'année en cours. Elle sera revêtue obligatoirement de la signature de l'intéressé.

ANNEXE 3

Les candidatures doivent impérativement préciser le collège au titre duquel elles sont déposées, étant précisé qu'une personne ne peut faire acte de candidature qu'au titre d'un seul collège.

Les collèges sont constitués de la façon suivante :

- Collège général :	8 élus
- Collège V. T. T. :	1 élu
- Collège B. M. X. :	1 élu
- Collège Cyclisme en Salle :	1 élu
- Collège du sexe minoritaire au sein de la Fédération (Dames) :	2 élues
- Collège arbitre :	1 élu

Pour les collèges réservés, les candidats à ces postes, devront justifier de leur appartenance à ceux-ci et être titulaires d'une licence le précisant.

Sauf justification valable, les candidats doivent être présents lors de l'Assemblée Générale chargée de procéder à l'élection. Dans le cas contraire, ils ne peuvent être élus.

Le Président représente officiellement la Fédération Française de Cyclisme et le Comité Départemental dans ses relations avec les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports pour le département du Bas-Rhin (67), ainsi qu'avec la Préfecture, Groupements de Gendarmerie et Services de Police du département et la Collectivité Européenne d'Alsace.

Il représente également la Fédération Française de Cyclisme et le Comité Départemental auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif Français.

Les décisions urgentes sont prises par le Président avec le concours du Secrétaire Général, et, pour les affaires financières, avec celui du Trésorier Général.

La correspondance est signée par le Président ou, avec son accord, par le Secrétaire Général et en cas d'empêchement de ce dernier par le Trésorier Général.

Le Secrétaire Général est chargé, sous la responsabilité du Président, de la rédaction des procès-verbaux des réunions.

La correspondance d'ordre financier est signée par le Président ou par le Trésorier Général, dans les limites qui lui sont fixées par le Président. En cas d'empêchement de ceux-ci, elle peut être signée par le Secrétaire Général.

En cas de vacance du poste de Président, le Bureau choisit parmi ses vice-présidents, celui qui devra exercer provisoirement les fonctions présidentielles.

En cas de vacance du poste de Secrétaire Général, la fonction sera assurée par le Secrétaire Général adjoint.

En cas de vacance du poste de Trésorier Général, la fonction sera assurée par le Trésorier Général adjoint.

ANNEXE 3

POUVOIRS BANCAIRES : Le Président a les pouvoirs généraux bancaires et postaux, définis par la loi et régissant les associations sportives à but non lucratif, loi de 1901 et droit local pour la bonne marche financière du Comité Départemental.

Le Président, en accord avec le Comité Directeur, donne pouvoir au Trésorier Général et au Secrétaire Général, pour le bon fonctionnement des différents comptes bancaires et postaux du Comité Départemental.

COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

Le Comité Départemental ne constitue pas de commission spécifique aux différentes disciplines mais désigne un référent pour chacune.

Ces derniers sont nommés par le Comité Directeur parmi ses membres sur proposition du Président du Comité Départemental pour la durée du mandat.

Le Comité Directeur peut, de sa propre initiative ou à la demande du référent concerné, procéder au remplacement de celui-ci avant le terme normal de son mandat, sans avoir à justifier sa décision.

Tous les référents ont pour attributions de :

- rendre compte des événements et de l'activité de la discipline au niveau départemental et plus largement.
- participer aux manifestations organisées par le Comité Départemental dans la discipline concernée.
- entériner les règlements particuliers des courses, des trophées, challenges, etc... qui lui sont proposés pour homologation en conformité avec la réglementation fédérale.
- proposer au Comité Directeur tout nouveau projet visant à développer l'activité.
- collaborer directement à l'organisation de stages sportifs, le cas échéant en lien avec le chargé de développement.
- recenser et proposer les sportifs et dirigeants à honorer notamment lors de l'Assemblée Générale mais également lors de demandes spécifiques.
- gérer les sélections départementales lorsqu'elles sont dans les attributions du Comité Départemental (sportifs et encadrement, logistique, budget).

Un référent ou plusieurs référents peuvent être désignés pour chacune des disciplines suivantes :

- Route
- Piste
- Cyclo-Cross
- Loisirs
- Cyclisme en salle
- BMX
- VTT
- Nouvelles disciplines : Gravel, Pumptrack, Free-Style et E-Cycling, etc...

Par ailleurs sont également désignés :

ANNEXE 3

- un référent des arbitres
- une référente pour les féminines

PROFESSIONALISATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Dans une perspective de développement, le Comité Départemental peut recourir à des professionnels ou embaucher des salariés qui interviendront en partenariat avec les bénévoles sous la responsabilité du Président du Comité Départemental.

Les documents liés aux conditions de travail (fiche de poste, entretien annuel d'évaluation ainsi que l'ensemble des documents légaux) sont classés dans le dossier RH du Comité Départemental de Cyclisme du Bas-Rhin.

SELECTION DEPARTEMENTALE

Voir annexe 1

VELODROME DE STRASBOURG

Voir annexe 2

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Est applicable dans ce domaine, le règlement en vigueur relatif à la lutte contre le dopage de la Fédération Française de Cyclisme (Voir Plan Fédéral de Prévention du Dopage et des Conduites Dopantes).

VIOLENCE DANS LE SPORT

Le Comité Départemental s'engage à lutter contre toutes les formes de violences dans le cadre des activités sportives. Il désigne un référent parmi ses membres. Il encourage les clubs à prendre en compte ce risque.

Le Comité Départemental se réfère au Plan Fédéral de Prévention des violences.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent Règlement Intérieur a été adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Cyclisme du Bas-Rhin, réunie le 5 décembre 2025 à Strasbourg.

ANNEXE 3

(Sous réserve d'approbation lors de l'AG)

Le Secrétaire Général,

Le Président,

Olivier SCHAFFNER

Francis BUCHWALTER

ANNEXE 3

ANNEXE 1

REGLEMENT DES SELECTIONS DEPARTEMENTALES

(*)

Article 1 : Est dénommé « Sélection », le collectif des coureurs et encadrants des équipes représentant le comité départemental du Bas-Rhin de la Fédération Française de Cyclisme lors des épreuves officielles telles que la coupe de France des départements ainsi que lors des stages ou autres courses de préparation. Cette « sélection » regroupe ainsi les équipes de toutes les catégories féminines et masculines et de toutes les spécialités.

Les décisions relatives à son fonctionnement sont du ressort du bureau du comité départemental et notamment du président. La politique sportive est proposée par le comité directeur.

L'épreuve majeure dont la participation est imposée à la sélection départementale par la réglementation fédérale ou par la politique sportive annuelle du comité départemental est la Coupe de France des départements.*

Article 2 : Chaque coureur présélectionné pour une épreuve sera prévenu ainsi que son Président de club le lundi de la semaine précédant celle de l'épreuve (ex : J-13 pour une course ayant lieu le dimanche).

La sélection définitive sera confirmée aux clubs et aux coureurs concernés le lundi précédant l'épreuve (ex : J-6 pour une course ayant lieu le dimanche).

Les sélections se feront en fonction de différents critères et notamment :

- des capacités physique, technique, tactique des coureurs,
- de leurs qualités en lien avec les spécificités de l'épreuve,
- de leurs capacités à intégrer un collectif (esprit d'équipe) et d'y respecter les rôles de chacun.

Nota : Aucune sélection ne sera accordée à un club non à jour de cotisation ou de ses dettes éventuelles au comité départemental.

Pour chaque sélection, il sera proposé suffisamment en amont des échéances une liste de compétitions de référence. Cette liste sera définie par le bureau en concertation avec le sélectionneur désigné par le CD 67.

Article 3 : Chaque coureur devra confirmer sa participation au sélectionneur dans les 24 h après avoir reçu la convocation.

Si un coureur est mineur, il devra faire parvenir au responsable de la sélection l'ensemble des documents listés ci-dessous remplis et signés par ses parents ou tuteur légal et devra se procurer la carte européenne d'Assurance Maladie (voir ci-dessous) dans le cas d'un déplacement à l'étranger. Le non-respect de cette démarche entraînera l'exclusion du coureur et son remplacement. Tous les coureurs

ANNEXE 3

devront se munir d'une pièce d'identité, de leur licence et de l'attestation d'assurance de sécurité sociale lors de chaque stage ou compétition.

Dans le cas d'une sélection à l'étranger, le coureur devra fournir en plus une autorisation parentale de sortie du territoire (voir ci-dessous).

Article 4 : Tout refus d'une sélection doit faire l'objet d'une lettre explicative (ou courriel) à l'attention du président du comité départemental avec copies au sélectionneur et au président de son club. Cette demande sera examinée en commission. Dans le cas d'une raison médicale, un certificat médical devra être joint au courrier.

Article 5 : Un coureur refusant une sélection, sans motif validé par la commission, ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée la veille, le jour et le lendemain de l'épreuve concernée par son refus. Son club sera responsable de l'application de cet article et risquera une amende de 75 € par jour de course effectué par son coureur en infraction.

Le coureur ne sera pas sélectionnable à l'échéance suivante.

Article 6 : Chaque coureur sélectionné devra se présenter à l'épreuve dans une bonne condition physique et avec du matériel en très bon état de marche.

Article 7 : Les déplacements sont sous contrôle exclusif du Comité départemental.

Dans les départements 67 et 68 :

Pour les épreuves d'un jour, les déplacements et les repas sont à la charge du responsable légal. Le sélectionneur donne rendez-vous aux coureurs sur le lieu de la course.

En aucun cas, il véhiculera les sélectionnés.

Pour tous les autres déplacements, chaque coureur sélectionné sera pris en charge par le Comité départemental du départ au retour de la sélection (sauf cas exceptionnel tel un abandon...).

Une participation forfaitaire de 50% du coût total du déplacement pourra être demandée. Les repas lors des trajets pourront ne pas être pris en charge. Dans tous les cas, il est nécessaire de se référer à la convocation. Lorsque les déplacements durent plusieurs jours, toutes les consommations personnelles non prévues ou non commandées par le cadre responsable de l'Equipe sont à la charge du sportif (nourriture, boissons, téléphone...) qui doit s'en acquitter directement auprès de l'hébergeur. En cas de non règlement au départ des hébergements, le comité départemental facturera les impayés au sportif concerné.

Chaque coureur sélectionné devra donc partir avec l'équipe dans le respect de la logistique mise en place par le responsable du déplacement. Exceptionnellement, avec l'accord du sélectionneur, le coureur pourra rejoindre le lieu d'hébergement par ses propres moyens pour partager la vie d'équipe. Après accord du responsable de l'équipe, il pourra repartir avec sa famille, à condition que celle-ci le prenne en charge après l'arrivée, et que l'équipement soit rendu. Dans cette situation, la participation forfaitaire reste inchangée.

ANNEXE 3

Article 8 : Les lieux de rendez-vous au départ et au retour sont précisés sur la convocation. Chaque coureur sélectionné devra se rendre au lieu et à l'heure du rendez-vous fixés par le responsable du déplacement. Après l'épreuve les coureurs devront prendre contact avec leurs parents ou dirigeants pour les informer de l'heure de rendez-vous.

Article 9 : Lors des sélections, la tenue vestimentaire des coureurs devra être la tenue officielle du comité départemental du Bas-Rhin que chacun a l'honneur de représenter. Aucune autre tenue ne sera tolérée pendant la course et les protocoles.

Article 10 : Le matériel ou l'équipement du comité confié à un coureur qui sera non rendu ou détérioré volontairement par celui-ci lui sera facturé.

Article 11 : Chaque coureur sélectionné devra identifier son matériel, notamment ses roues ; Celui-ci devra être conforme à la réglementation. Les bagages devront aussi être identifiés et limités au minimum. Chaque coureur sélectionné est responsable de son matériel. Le Comité ne prendra pas en charge les dommages liés à celui-ci (casse, vol, perte...)

Article 12 : Les encadrants mandatés ont autorité sur les coureurs quant à leurs comportements durant tout le déplacement.

Ne pourront se trouver à bord des véhicules mis à disposition du Comité départemental que des licenciés autorisés par le responsable du déplacement.

Article 13 : Une sélection du comité départemental demeure un **honneur sportif**. Chaque membre devra représenter dignement le comité départemental et le département en adoptant un **comportement exemplaire** pendant la totalité des déplacements et bien entendu sur le vélo.

Tout comportement d'un coureur ou de son entourage (entraîneur, club, parents...) avant, pendant ou après une sélection, portant atteinte à un membre de l'équipe d'encadrement, à un arbitre, à un élu ou encore à l'image du comité départemental (commentaires inappropriés sur une compétition, sur les réseaux sociaux, etc...) entrainera une sanction prise par le comité départemental.

Les sélectionnés s'engagent donc à respecter les responsables des déplacements et à suivre leurs directives.

Aucun membre de la famille, du club ou des amis du coureur sélectionné ne devra perturber la bonne marche de la sélection avant et pendant les épreuves, en particulier sur le lieu d'hébergement.

Tout coureur qui n'accepterait pas la discipline du groupe (port des couleurs, refus des consignes données, etc...) ne sera plus sélectionné.

ANNEXE 3

Article 14 : Chaque coureur doit connaître parfaitement le règlement des épreuves auxquelles il participe ainsi que les détails d'organisation.

Article 15 : Le casque rigide est obligatoire non seulement en compétition, mais également à l'entraînement. En cas d'accident le Comité décline toute responsabilité, si le coureur ne porte pas de casque.

(*) Cette annexe est issue de la version validée en réunion du Comité Directeur du 23/03/2022

Liste des documents à fournir

Autorisation parentale

[Lien hypertexte à prévoir](#)

Fiche sanitaire de liaison

(Cerfa 10008*02)

[Lien hypertexte à prévoir](#)

Autorisation de sortie du territoire

(Cerfa 15646*01)

[Lien hypertexte à prévoir](#)

Carte européenne d'Assurance Maladie

Pour l'obtenir, il faut contacter votre caisse d'assurance maladie (par téléphone au 3646 depuis la France ou internet via votre compte AMELI au moins deux semaines avant le départ.

ANNEXE 3

ANNEXE 2

VELODROME DE STRASBOURG

UTILISATION DU VELODROME REGLEMENT

Article 1 – Mise à disposition

Le Vélodrome de Strasbourg-Hautepierre sis rue Baden Powell est mis à disposition par la Ville de Strasbourg au Comité Départemental de Cyclisme du Bas-Rhin de la Fédération Française de Cyclisme par convention.

Cet ensemble comprend :

- Une piste en béton de 333,333 m éclairée,
- Une Piste BMX à l'intérieur de l'anneau,
- Une tour de chronométrage,
- Des sanitaires,
- Un local « type Algéco » pour le BMX,
- 3 containers pour le BMX,
- Un local en dur pour le BMX,
- Un local de commande d'éclairage avec un groupe électrogène,
- Un espace « coureurs »,
- Un promenoir.

Article 2 – Accès vélodrome

L'accès au vélodrome est autorisé aux clubs cyclistes du Bas-Rhin à jour de leur cotisation annuelle auprès du Comité Départemental de Cyclisme. La liste actualisée des clubs sera envoyée chaque année à la ville de Strasbourg.

Les coureurs ou pilotes devront être licenciés à la Fédération Française de Cyclisme.

Des journées « découvertes » pourront y être organisées. L'entité organisatrice de cet événement devra être assurée pour cette manifestation.

Article 3 – Utilisation

Le vélodrome est utilisé :

ANNEXE 3

- Pour des compétitions officielles (BMX, Piste) et pour des entraînements.
- La tour de contrôle ne sera accessible que pour les compétitions officielles.
- Le coureur ou pilote individuel venant s'entraîner devra être accompagné pendant toute la séance pour des raisons de sécurité.
- Un planning d'utilisation de vélodrome pour des entraînements et des compétitions sera adressé à la Ville de Strasbourg chaque début d'année.
- La sonorisation sera utilisée à un volume adapté. En tout état de cause elle ne sera plus utilisée après 22h00.
- Lors des compétitions officielles, un service de secours devra être présent sur place.
- Une assurance devra avoir été souscrite auprès du Comité Régional Grand Est de Cyclisme pour les compétitions officielles.
- Les manifestations à caractère politique, religieux, culturel ou commercial sont interdites.

Article 4 – Accès piste BMX et Anneau

L'accès à la piste BMX et à l'anneau bétonné se fait **obligatoirement** par le tunnel d'accès. Il est interdit d'accéder à ces équipements en enjambant la main courante.

Article 5 – Matériel utilisé

Seuls les vélos de piste ont droit de rouler sur l'anneau (vélo de route pour les catégories U7 à U15).

Seuls les vélos de BMX ont droit de rouler sur la piste de BMX.

Article 6 – Panneaux publicitaires

La pose de panneaux publicitaires permanents doit faire l'objet d'une demande auprès du Comité Départemental et de la Ville de Strasbourg.

Les panneaux publicitaires ne peuvent être encrés sur le mur en béton par des chevilles ou attaches saillantes.

Les panneaux publicitaires placés pour une manifestation doivent être enlevés après celle-ci.

Article 7 – Travaux

Il ne peut y avoir de travaux dans l'enceinte du vélodrome (piste BMX et anneau bétonné) sans avoir fait une demande écrite au Comité Départemental et à la Ville de Strasbourg.

Article 8 – Responsabilité

L'accès au vélodrome est sous la responsabilité des personnes utilisant les équipements.

Elles s'assureront de la fermeture des portes et barrières après la fin des compétitions ou entraînements.

Article 9 – Etat des lieux

Le vélodrome doit être laissé en parfait état après chaque utilisation (déchets ramassés, etc)

Article 10 – Clés

Le Comité Départemental de Cyclisme du Bas-Rhin est le seul détenteur des clés du vélodrome. L'entrée du vélodrome pour les entraînements se fait par le **petit portail** en utilisant le boîtier à **code d'accès**.

ANNEXE 3

Le grand portail ne sera ouvert que pour les compétitions officielles.

Article 11 – Référents

Un référent pour le vélodrome sera désigné par le Comité Directeur du Comité départemental. Il servira de relais entre le Comité Départemental et les clubs.

Il est le correspondant entre la Ville de Strasbourg et le Comité Départemental.

Il gère l'attribution du code d'accès auprès des clubs. Ce code est donné par la ville de Strasbourg.

Eventuellement une clé du petit portail pourra être remise aux clubs.

Les clubs ne détiennent pas les clés du grand portail.